

LE CANADA
À LA BANQUE
EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION
ET LE DÉVELOPPEMENT

2008

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la
*Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour
la reconstruction et le développement*



LE CANADA
À LA BANQUE
EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION
ET LE DÉVELOPPEMENT

2008

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la
*Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour
la reconstruction et le développement*



©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2009)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

This publication is also available in English.

No de cat. : F1-29/2008F
ISBN 978-1-100-91004-8



Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	7
Mandat et rôle de la BERD	9
Aperçu	9
Pays où la BERD effectue des opérations	11
Membres de la BERD	12
Gouvernance et supervision au sein de la BERD	13
Fonctionnement de la BERD	14
La participation du Canada à la BERD	18
Avantages de la participation	18
Contribution aux ressources ordinaires en capital	18
Contribution à des fonds spéciaux	20
L'activité du Canada à la BERD en 2008	22
Nomination d'un nouveau président	22
La crise financière et l'intervention opérationnelle de la BERD	22
La Turquie devient bénéficiaire de l'aide de la BERD	24
Bilan des votes du Canada en 2008	26
Priorités de politique publique du Canada pour la période de 2008 à 2010	28
Évaluation des progrès réalisés par rapport aux priorités de 2008 et mesures prévues dans l'avenir	28
1. Gouvernance et reddition de comptes	30
2. Efficacité institutionnelle	32
3. Viabilité environnementale et égalité des sexes	34
Annexe 1 – Allocution du gouverneur en 2008	36
Annexe 2 – Sommaire du rapport sur la transition	39
Annexe 3 – Programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD effectue des opérations	42



Avant-propos du ministre des Finances

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, préparé par le ministère des Finances pour l'année 2008. Ce rapport traduit l'engagement ferme du gouvernement en matière de transparence et de reddition de comptes, et son désir de promouvoir des institutions financières internationales efficaces et efficientes. Ce faisant, il respecte l'exigence énoncée à l'article 7 de la Loi, voulant que le ministre des Finances fasse « déposer devant chaque chambre du Parlement au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les 30 jours de séance ultérieurs » un rapport contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la Loi et portant notamment sur le développement durable et les droits de la personne.

Le rapport de l'an dernier décrivait le rôle du Canada auprès de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ainsi que les mesures prises par le Canada pour assurer le respect des priorités énoncées dans le rapport de 2006. Il formulait en outre clairement les objectifs stratégiques du Canada à la BERD pour la période de 2008 à 2010 :

1. Promouvoir la saine gouvernance et la reddition de comptes, de même que l'utilisation efficace de la base de capital de la Banque.
2. Veiller à ce que la BERD continue d'insister sur la transition et sélectionne rigoureusement ses programmes.
3. Promouvoir la viabilité environnementale des projets de la BERD, de même que l'égalité des sexes dans leur exécution.

Le rapport de cette année décrit les progrès réalisés en 2008 en vue d'atteindre ces objectifs, de même que les mesures à court et à moyen terme prises par le Canada à cette fin. Par l'entremise du présent document, le gouvernement souhaite aider les parlementaires et la population canadienne à bien comprendre les objectifs du Canada à la BERD.

Le rapport de 2008 décrit aussi brièvement les activités de la BERD et le rôle du Canada auprès de cette dernière. Il présente en outre un aperçu des tournants qui ont marqué l'année, tels que la nomination du nouveau président de la Banque, la réaction de la BERD à la crise financière ainsi que sa décision de permettre à la Turquie de bénéficier du soutien de la Banque.

Alors que l'économie mondiale traverse une période de plus en plus difficile, la BERD joue un rôle plus important et plus exigeant à l'échelle mondiale. Je souhaite que le présent rapport aide les parlementaires ainsi que les Canadiennes et les Canadiens à mieux comprendre la contribution du Canada à cette institution névralgique, de même que les multiples façons dont notre pays s'efforce de veiller à ce que la BERD s'acquitte de son mandat de transition essentiel.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances



Mandat et rôle de la BERD

Aperçu

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a commencé à effectuer des opérations en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché ouverte dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché¹. Dans les pays qui ne s'engagent pas à respecter ces principes, la Banque collabore seulement avec le secteur privé. Dans l'exercice de son mandat, la Banque oriente ses activités de manière à aider les 29 pays où elle effectue des opérations à mettre en œuvre des réformes économiques, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition.

La Banque mise avant tout sur le secteur privé, et ses opérations sont très concentrées dans la restructuration des entreprises, y compris le renforcement des institutions financières, et dans le développement de l'infrastructure nécessaire au soutien du secteur privé. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Tous ses projets de financement doivent aussi être viables au plan environnemental, conformément à ses statuts. La Politique environnementale est revue aux trois ans pour faire en sorte que la Banque adopte des pratiques exemplaires de pointe dans tous les projets.

En favorisant la transition économique, la Banque sert de catalyseur afin de stimuler les flux de capitaux vers le secteur privé, puisque les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement comblés par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles et qu'un bon nombre d'investisseurs privés de l'étranger hésitent à investir dans la région, surtout dans les républiques d'Asie centrale.

Les opérations de la BERD visant à appuyer la transition vers l'économie de marché reposent sur quatre principes : une incidence maximale sur la transition, l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et la durabilité environnementale. Une aide financière est accordée aux projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui démontrent et favorisent des compétences axées sur les marchés ainsi que de saines pratiques commerciales. Le financement accordé par la BERD doit aussi mobiliser d'autres sources de financement, et non s'y substituer. Les projets de la Banque doivent reposer sur de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. Le respect de saines pratiques bancaires assure également le maintien de la viabilité financière de la BERD et ajoute donc à son attrait auprès du secteur privé à titre de coinvestisseur. L'intégrité est un autre aspect important de la diligence raisonnable qu'exerce la Banque pour la sélection des projets

¹ Article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.



À moyen terme, les priorités opérationnelles de la Banque sont fondées sur l'importance primordiale de créer et de renforcer les institutions qui garantissent le bon fonctionnement des marchés, sur le rôle crucial que peuvent jouer les petites entreprises en vue de créer des économies dynamiques, concurrentielles et plus équitables, ainsi que sur le rôle clé du processus de transition pour appuyer les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

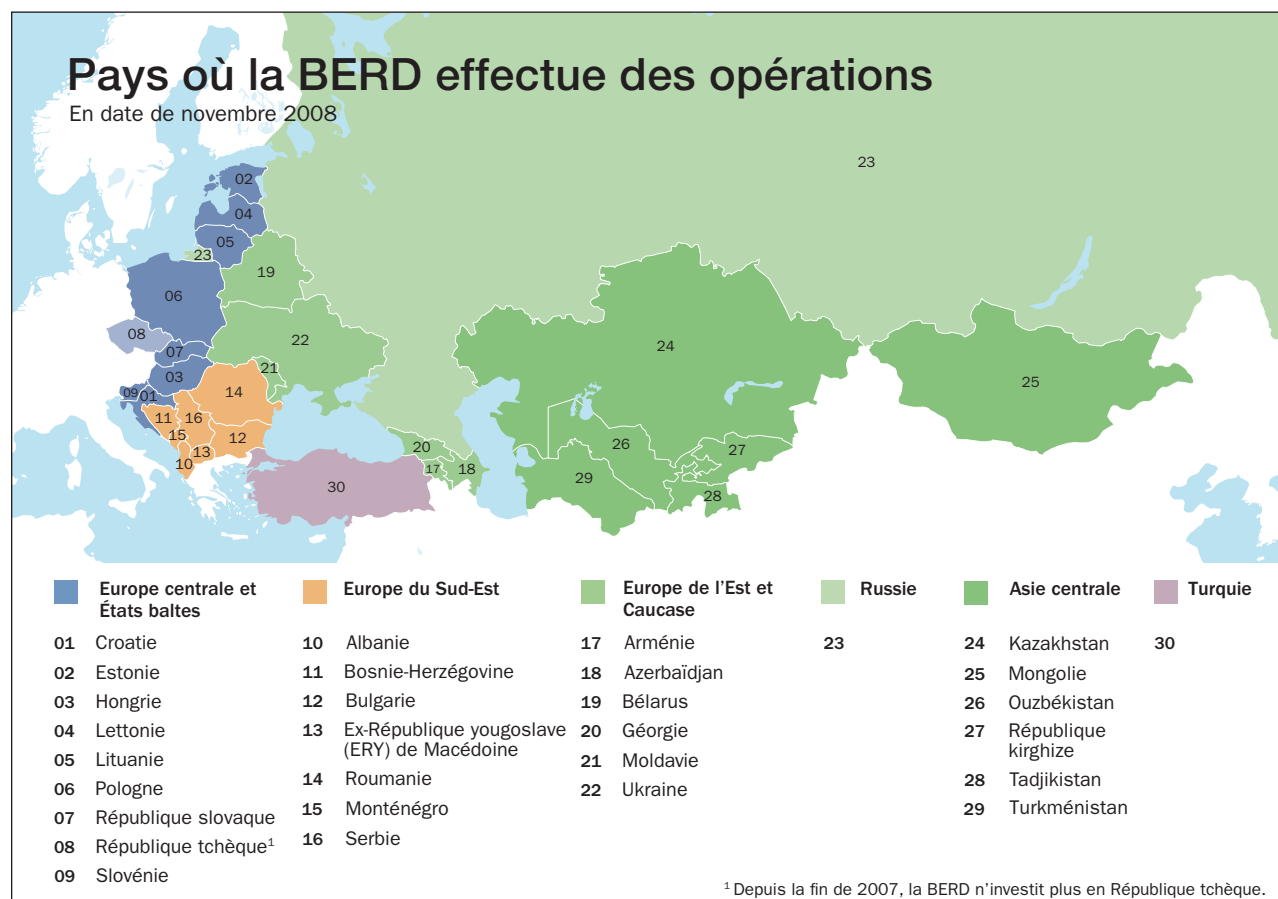
Dans le but d'atteindre ces objectifs prioritaires, la Banque veille à :

- promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion du secteur public;
- créer des secteurs financiers solides, adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;
- exercer un leadership pour assurer l'expansion du microcrédit et des prêts aux petites et moyennes entreprises (PME);
- élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;
- au moyen d'exemples choisis, mettre en pratique des approches efficaces pour la restructuration de grandes entreprises viables;
- adopter une approche active dans le cadre de ses participations au capital d'entreprise afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue sur la politique publique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- adopter une optique régionale lorsque cela est pertinent;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.



Pays où la BERD effectue des opérations

La BERD compte 63 membres : 61 pays, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement. L'an dernier, la BERD effectuait des opérations dans 29 pays².



² La BERD effectue des opérations en Turquie depuis octobre 2008.

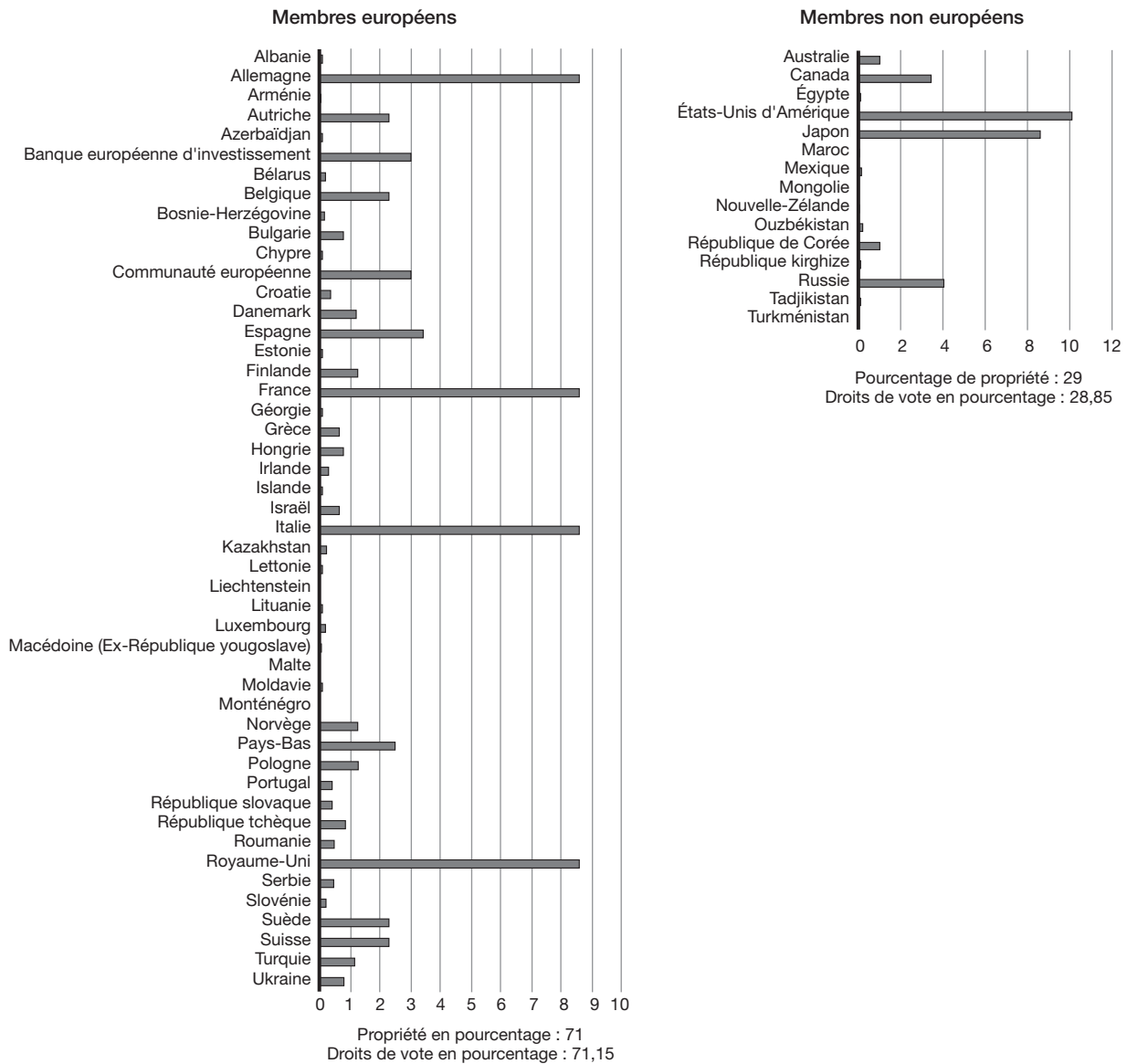


Membres de la BERD

Le capital-actions de la BERD provient des pays membres, qui disposent de droits de vote proportionnels. Le capital autorisé de la BERD s'élève à 20 milliards d'euros – la part du Canada au titre du capital-actions représente 3,4 %.

Graphique 1

Membres de la BERD





Gouvernance et supervision au sein de la BERD

L'autorité suprême de la Banque est son conseil des gouverneurs. Ce dernier se réunit chaque année et approuve le rapport annuel, l'affectation du revenu net, les états financiers et le rapport du vérificateur indépendant; il procède également à l'élection du président et du vice-président du conseil en prévision de la prochaine réunion annuelle, et il examine d'autres questions nécessitant l'approbation des gouverneurs. Chacun des 63 actionnaires est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant.

Le conseil d'administration est responsable des opérations générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, qui représentent chacun un pays membre ou un groupe de pays membres. Le conseil participe à l'établissement du cadre stratégique et financier de la Banque, de concert avec la direction.

Comités du conseil

Le conseil a mis sur pied quatre comités chargés de superviser les activités de l'équipe de direction de la Banque : le Groupe d'orientation du conseil, le Comité de vérification, le Comité du budget et des questions administratives et le Comité de la politique financière et des opérations. Cette répartition du travail est conforme à de saines pratiques de gouvernance d'entreprise; elle offre un système judicieux de vérification, de contrôle et d'encouragement. En outre, cette structure garantit une discussion plus efficace au conseil d'administration, au moment où les initiatives sont soumises au processus d'approbation.

Le Groupe d'orientation du conseil coordonne les programmes de travail des comités, de façon à éviter le recouplement des tâches et à s'assurer que le travail est accompli en temps opportun. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, le président du Groupe est le principal responsable de la liaison entre le conseil d'administration et la direction de la Banque. C'est l'administrateur canadien qui assure actuellement la présidence du Groupe.

Le Comité de vérification a pour principal objectif de veiller à ce que l'information financière déclarée par la Banque soit exhaustive, exacte, pertinente et opportune. Le Comité supervise l'intégrité des états financiers de la Banque et la conformité de ses politiques de comptabilité et de déclaration aux normes internationales d'information financière. Il examine également le système de contrôle interne de la BERD et sa mise en œuvre, de même que les fonctions des équipes de vérification interne, d'évaluation et de gestion des risques. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur des Pays-Bas.

Le Comité du budget et des questions administratives veille à harmoniser les ressources budgétaires, humaines et administratives de la Banque aux priorités stratégiques de celle-ci. À cette fin, il examine le cadre de ressources à moyen terme, les budgets annuels et le plan d'entreprise. Il supervise également les politiques de ressources humaines de la Banque, notamment sur le plan de l'éthique. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur de la Norvège.

Le Comité de la politique financière et des opérations supervise les politiques financières de la Banque, y compris le plan d'emprunt annuel préparé par le service de la trésorerie. Le Comité examine aussi les stratégies-pays et les projets proposés. Il est chargé de la transparence et de la reddition de comptes au sujet des opérations de la Banque, comme le précise la politique d'information publique de 2006. Depuis 2007, le Comité supervise le processus d'affectation du revenu net. De plus, il est chargé du renouveau de la politique de la Banque en matière d'environnement. Il est actuellement présidé par l'administrateur de la France. L'administrateur du Canada est membre de ce comité.



Fonctionnement de la BERD

Financement des projets

La BERD offre un éventail complet de produits et services financiers, dont :

- des prêts à long terme;
- des participations au capital;
- des investissements assimilables à des prises de participation (prêts subordonnés, actions privilégiées et billets participatifs);
- des garanties et du financement sur demande;
- des services de gestion des risques (intermédiation de swaps de devises et de taux d'intérêt, fourniture de facilités de couverture).

Admissibilité

Les projets admissibles doivent se fonder sur une analyse de rentabilisation solide, profiter à l'économie et au processus de transition du pays hôte et respecter les lignes directrices de la BERD en matière d'environnement. Les projets de tous les secteurs sont admissibles au soutien financier de la Banque, sauf ceux qui visent à produire du matériel militaire, du tabac ou de l'alcool distillé. Même si elle finance surtout des projets du secteur privé, la BERD peut aussi appuyer des sociétés d'État, à condition que ces dernières soient exploitées de façon concurrentielle, surtout si un tel financement attire des capitaux privés ou étrangers. La BERD peut aussi financer des sociétés privées à propriété locale ou étrangère de même que des coentreprises réunissant des actionnaires étrangers et locaux.

Pour garantir la participation d'investisseurs et de prêteurs du secteur privé, la Banque limite généralement à 25 % du coût total estimatif d'un projet le montant total du financement par emprunt et par capitaux propres qu'elle accorde. Toutefois, dans certaines circonstances, et particulièrement dans le contexte actuel, où le marché de la syndication de prêts est fermé à la plupart de ses clients, la Banque fournit une part plus importante des coûts des projets. Dans de rares cas, notamment lorsqu'un projet vise la relance d'une entreprise, la Banque peut devenir l'actionnaire principal de l'entreprise afin d'en rétablir la situation pour ensuite la vendre.

Le montant des investissements de la Banque varie entre 5 millions et 250 millions d'euros³. Les projets de moindre envergure sont financés à la fois directement par la BERD et par des intermédiaires financiers locaux. En appuyant les banques commerciales, les banques de microcrédit, les fonds de participation et les facilités de crédit-bail locaux, la BERD a aidé à financer plus d'un million de projets de moindre envergure.

Droits

La BERD perçoit des droits au taux du marché pour le financement destiné au secteur privé, et ses prêts aux emprunteurs souverains sont uniformément offerts au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) majoré de 100 points de base. En outre, les droits varient selon la nature du projet ainsi que l'ampleur et la complexité du travail exigé de la BERD.

³ Selon le taux de change moyen de 2008, ces montants représentent entre 7,8 millions et 390 millions de dollars canadiens.



Financement des activités de la BERD

Les prises de participation de la Banque et ses investissements assimilables à des prises de participation sont financés à même son avoir net, soit le total du capital versé et des bénéfices non répartis.

Tous les fonds requis pour ses opérations de crédit sont empruntés sur les marchés financiers internationaux au moyen d'émissions publiques d'obligations ou de placements privés. Les émissions d'obligations de la BERD sont cotées AAA par Moody's Investors Service et par Standard & Poor's.

Dialogue en matière de politique publique

La Banque utilise les rapports étroits qu'elle entretient avec les gouvernements de la région pour promouvoir des politiques qui renforcent le climat des affaires. Elle conseille les gouvernements sur des façons de favoriser un climat d'investissement sain et un cadre institutionnel plus solide, qui importent au bon fonctionnement du secteur privé. Ce dialogue appuie généralement les projets dans lesquels la Banque investit. Plus précisément, la BERD travaille avec les fonctionnaires afin de promouvoir la saine gouvernance des entreprises, des pratiques de lutte contre la corruption, des politiques fiscales équitables et prévisibles ainsi que des normes comptables transparentes. En outre, une équipe spéciale de juristes préconise un cadre juridique et réglementaire efficace qui n'est pas lié directement aux projets.

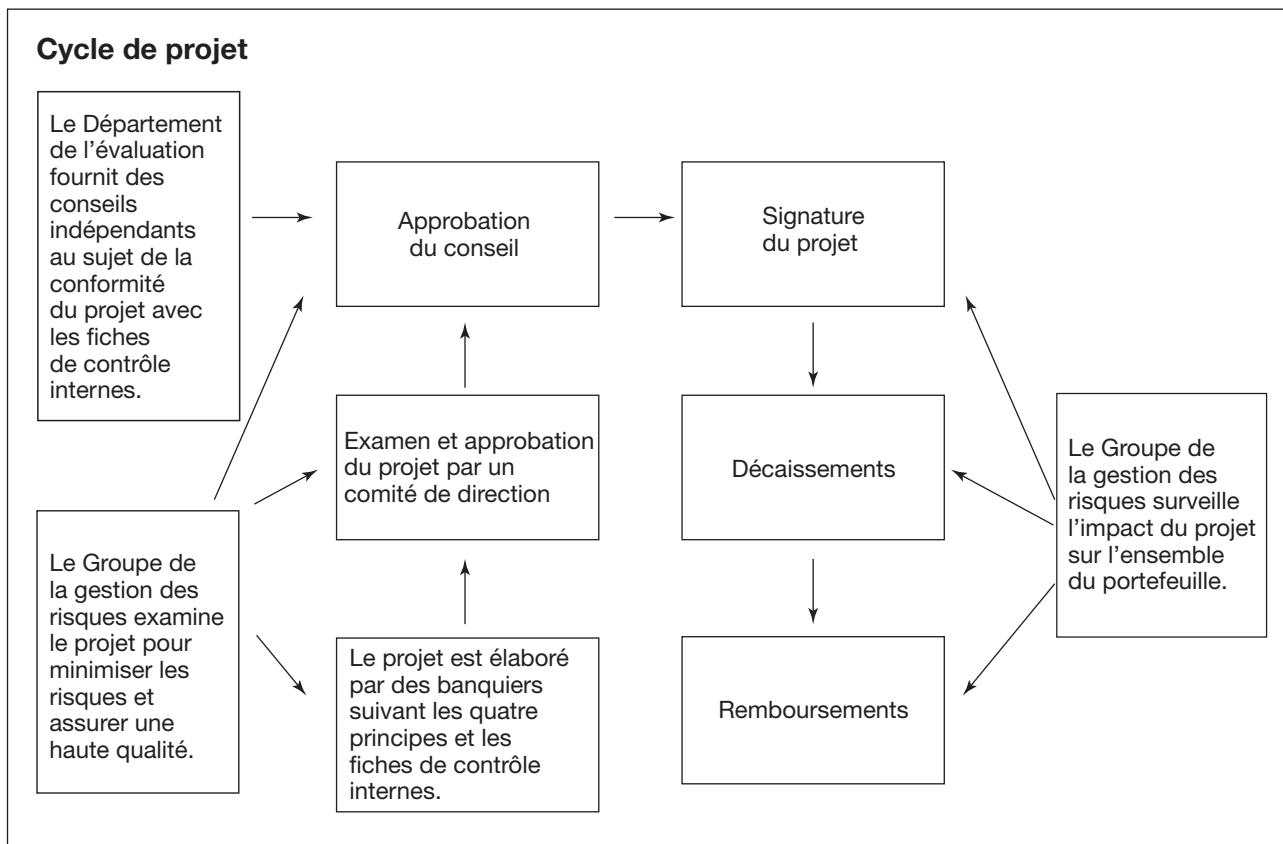
Assistance technique

L'assistance technique améliore la préparation et la réalisation des projets d'investissement de la BERD et comporte des services consultatifs aux clients des secteurs public et privé. Elle accroît l'incidence des projets de la BERD sur le processus de transition en appuyant les changements structurels et institutionnels, et elle soutient les réformes juridiques et réglementaires, le développement des institutions, la gestion des entreprises et la formation. L'assistance technique est importante pour la Banque puisqu'elle permet de préparer soigneusement les investissements et se traduit, en général, par des investissements plus efficaces et, en particulier, par des possibilités d'investissement dans des contextes plus à risque.

Les projets d'assistance technique sont financés par les gouvernements et les institutions internationales, et sont gérés par la BERD.

Cycle de projet

Les banquiers de la BERD et leurs responsables de projet sont chargés au premier chef d'assurer la conformité des projets à quatre principes : l'incidence sur la transition, l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et la durabilité environnementale. Toutefois, pour que les projets continuent d'avoir une incidence marquée sur la transition, les groupes chargés de la gestion des risques et de l'évaluation fournissent des conseils indépendants, tirent des leçons de l'expérience et exécutent des fonctions de suivi et d'examen pendant tout le cycle de projet.



Représentation du Canada à la BERD – L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada, et M. Leonard J. Edwards, sous-ministre des Affaires étrangères, est le gouverneur suppléant. Le représentant du Canada au conseil d'administration de la Banque est M. André Juneau. Le Canada représente également le Maroc. La ministre (Économie et commerce) en poste au Haut-Commissariat du Canada à Londres, M^{me} Judith St. George, est administratrice suppléante non résidente et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

Personnel du Canada à la BERD – Les Canadiens sont bien représentés au sein du personnel de la BERD. À la fin de 2008, on comptait 21 professionnels canadiens, soit 2,7 % des postes de professionnels, ce qui est un peu en deçà de la participation de 3,4 % du Canada au capital de l'institution. Des Canadiens occupent les postes de direction suivants : agent principal adjoint de la conformité; administrateur pour le compte de la République tchèque, de la Hongrie, de la République slovaque et de la Slovénie; et directeur de l'Initiative relative aux pays en début de transition.



Renseignements additionnels sur la BERD

La Banque publie une grande quantité de renseignements sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information, des rapports d'évaluation, des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.ebrd.com.

On peut adresser les demandes de renseignements à l'un des endroits suivants :

Publications Desk
European Bank for Reconstruction and Development
One Exchange Square
London, EC2A 2JN
United Kingdom

Bureau de l'administrateur représentant le Canada et le Maroc
canadaoffice@ebrd.com



La participation du Canada à la BERD

Avantages de la participation

L'adhésion du Canada à la BERD et sa participation active aux discussions portant sur des questions stratégiques et opérationnelles lui permettent de contribuer à modeler les normes et les règles régionales dans les 29 pays où la BERD effectue des opérations. En appuyant la poursuite des réformes politiques et économiques dans ces pays, le Canada contribue à la stabilité de la région et à son intégration à l'économie mondiale.

Le Canada partage avec la Banque l'objectif dominant de développer un secteur privé dynamique dans les pays où cette dernière effectue des opérations en mobilisant des fonds pour les projets ayant une incidence marquée sur la transition et en fournissant des conseils ainsi qu'une assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. Grâce à sa participation au conseil d'administration de la Banque, le Canada a pu demander que l'on accorde plus d'importance aux questions de gouvernance dans les opérations de la BERD. De plus, le Canada a pu contribuer à façonner les garanties sociales et environnementales qui régissent les prêts de la BERD. Cette dernière fournit également au Canada un mécanisme lui permettant de rejoindre des pays en transition qui ne bénéficient habituellement pas de ses programmes bilatéraux d'aide au développement. Ainsi, l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) s'est élevée à moins de 100 000 \$ dans des pays comme l'Albanie, l'Ouzbékistan et la République kirghize, et elle a été nulle au Turkménistan : en pareil cas, la BERD offre au Canada un moyen de favoriser le développement et la transition dans ces pays

Le Canada souhaite également mieux faire connaître la BERD aux sociétés canadiennes. Celles-ci peuvent solliciter du financement pour des projets entrepris dans les pays où la Banque effectue des opérations. De plus, pour exécuter les projets de transition, la Banque s'appuie souvent sur des biens et services fournis par ses membres au moyen de contrats, ce qui permet aux entreprises canadiennes d'avoir accès à d'autres marchés et de profiter de débouchés commerciaux dont elles ne bénéficieraient pas autrement. Par exemple, les services d'experts-conseils forment un secteur où le Canada jouit d'un avantage comparatif et dans lequel les Canadiens parviennent à obtenir des contrats financés par la BERD. En 2008, le Canada s'est classé au 11^e rang des pays participant aux activités de coopération technique de la Banque (alors qu'il venait au 15^e rang en 2007), et des experts-conseils canadiens ont obtenu 71 contrats d'une valeur de 2 179 587 €.

Rôle des ministères fédéraux canadiens

Au sein du gouvernement du Canada, la supervision des activités de la BERD relève de la Division des finances internationales et du développement du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI, analyse régulièrement les documents stratégiques de la Banque et les stratégies-pays proposées, puis conseille l'administrateur canadien.

Contribution aux ressources ordinaires en capital

À la fin de 2008, le capital autorisé de la Banque totalisait 20 milliards d'euros. Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (1 milliard de dollars canadiens), dont 25,3 % (252,7 millions de dollars canadiens) sont versés. Le reste est exigible à vue et ne serait fourni que dans le cas improbable où la BERD éprouverait de graves difficultés financières. La contribution versée par le Canada au capital de la Banque constitue une charge non budgétaire, puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un actif.



Le capital versé par le Canada prend la forme d'acomptes en espèces et de billets à demande ne portant pas intérêt, qui sont encaissés sur cinq ans. Les paiements sont effectués en huit versements annuels égaux (40 % en espèces et 60 % en billets à demande ne portant pas intérêt encaissés sur cinq ans). Le dernier billet émis par le Canada sera encaissé en 2009.

Tableau 1

Paiements du Canada à la BERD

Année	Total des paiements en espèces – \$US (y compris les billets encaissés et les paiements en espèces)	Total des paiements en espèces – \$CAN¹ (y compris les billets encaissés et les paiements en espèces)
1991	23 807 004	27 278 065
1992	15 871 336	19 177 335
1993	19 839 170	25 588 561
1994	23 807 004	32 517 987
1995	23 807 004	32 677 494
1996	7 935 668	10 821 077
1997	3 967 334	5 492 325
1998	6 315 572	9 366 645
1999	7 773 010	11 549 451
2000	9 230 449	13 709 085
2001	10 687 891	16 549 305
2002	12 145 331	19 072 539
2003	12 145 331	17 021 217
2004	12 145 331	15 807 394
2005	12 145 331	14 715 677
2006	5 829 759	6 611 492
2007	4 372 320	4 669 288
2008	2 914 880	3 107 304
2009	1 457 440	1 556 952 ²

¹ Les taux de change se fondent sur la moyenne annuelle des taux de change de la Banque du Canada à midi.

² Valeur estimative selon le taux de change moyen de 2008.



Contribution à des fonds spéciaux

Dans le cadre d'un prêt ou d'une participation au capital, la BERD fournit souvent à ses clients des conseils sur la façon d'améliorer un projet en assurant une préparation soignée et une exécution efficace. Ces conseils sont souvent payés à même des fonds spéciaux qui sont établis par les pays donateurs et les institutions internationales et sont gérés par la Banque. Ces fonds mobilisent des capitaux d'investissement et de l'expertise dans les pays où la Banque effectue des opérations, en donnant aux entreprises locales un accès à des experts-conseils. Ces derniers appuient les préparatifs des projets et renforcent le savoir-faire local. Ils élaborent également des stratégies environnementales et s'emploient à améliorer le cadre juridique dans lequel les entreprises évoluent. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

Fonds d'aide aux pays en début de transition – L'ACDI est l'un des 12 donateurs de ce fonds, qui a été établi en 2004 et qui est rattaché à l'exécution du programme de la Banque dans les pays les plus pauvres où elle effectue des opérations (Mongolie, Moldavie, Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Tadjikistan, République kirghize et Ouzbékistan). Ce fonds est le premier mécanisme de financement de la BERD à être classé comme aide publique au développement par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La contribution du Canada à ce fonds non lié s'élève à 1,7 million de dollars canadiens.

Fonds des Balkans occidentaux – Ce fonds alimenté par des donateurs multiples, établi en 2006, est actif en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine, au Monténégro et en Serbie (y compris le Kosovo). Il fournit une aide technique en vue de préparer et de mettre en œuvre des investissements importants pour la croissance économique, la coopération régionale et l'intégration avec l'Union européenne. Les secteurs prioritaires sont l'énergie, les transports, l'environnement, le développement du secteur privé et la mise en place d'institutions. Présentement, le Fonds est alimenté par 15 pays donateurs. Il s'est révélé extrêmement utile pour mobiliser des fonds de l'ADCI et les réunir avec ceux d'autres sources pour accroître l'incidence des donateurs dans la région.

Fonds canadien de coopération technique – Ce fonds vise principalement à fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD dans des domaines variés, dans les pays mêmes où la Banque effectue des opérations. Le Canada y a versé 21 millions de dollars canadiens depuis 1992 à des fins de coopération technique. La contribution du Canada, qui a été reconduite en 2006, sera maintenue jusqu'en 2010. Ce fonds prévoit la prestation de soutien technique en Arménie, en Géorgie, en Russie et en Ukraine, surtout en ce qui concerne l'environnement, le développement du secteur privé et la gouvernance municipale.

Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl – Ce fonds, établi en 1995, vise principalement à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. Il finance la mise en œuvre d'un plan qui prévoit la construction d'une installation de confinement permanente, une meilleure surveillance des radiations ainsi que des améliorations générales en matière de sûreté nucléaire et de sécurité des travailleurs. Le coût estimatif total de ce projet se situe entre 1,1 milliard et 1,2 milliard de dollars américains, dont 716 millions ont déjà été souscrits. Le Canada a souscrit 33 millions de dollars américains, dont 0,8 million en aide bilatérale pour la réparation de la cheminée de ventilation. Les ressources actuelles devraient permettre de financer les travaux jusqu'en 2010, mais de nouvelles souscriptions devraient être nécessaires en 2009 pour combler un écart financier d'environ 130 millions de dollars américains entre 2010 et l'achèvement prévu du projet. Le Programme de partenariat mondial du Canada a versé 8 millions de dollars canadiens de plus en 2006.



Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à régler des problèmes de sûreté nucléaire en Europe centrale et en Europe de l'Est. Plus précisément, il sert à financer le déclassement des anciens réacteurs nucléaires de type soviétique, y compris ceux de Tchernobyl, où les donateurs financent la construction d'une installation de stockage temporaire du combustible épuisé et d'une installation de traitement des déchets radioactifs liquides. Le Canada a souscrit 19,5 millions de dollars canadiens au fonds total de 280 millions de dollars américains. Bien que les travaux aient d'abord été ralentis par des problèmes avec les sociétés auxquelles avaient été adjugés les contrats de construction, l'aménagement des deux installations progresse à l'heure actuelle. En 2008, la BERD a annoncé que le CSN devrait combler un écart financier d'environ 170 millions de dollars américains pour achever ces projets. Par conséquent, des donateurs (dont le Groupe des Huit, l'Ukraine et la Russie) ont souscrit d'autres fonds au CSN en 2008-2009.

Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est (FCESE) – En 2002, le Canada avait déjà versé au plan d'action de la BERD pour l'Europe du Sud-Est 10 millions de dollars canadiens, qui étaient destinés à des activités de coopération technique et de cofinancement. Ces fonds ont été utilisés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, au Monténégro, en Roumanie et en Serbie, pour appuyer les activités des experts-conseils canadiens. En 2003, une somme additionnelle de 6 millions de dollars canadiens a été versée au FCESE pour financer des travaux dans les secteurs et les pays prioritaires pour l'ACDI. Cette dernière participe, par l'entremise du FCESE, à une nouvelle initiative pour les Balkans occidentaux, qui englobe un fonds de coopération technique à donateurs multiples et vise à améliorer les mécanismes de coordination des donateurs dans cette région.

Programme de redressement des entreprises – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des conseillers sectoriels chevronnés provenant des économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises choisies dans la région qui sont en difficulté financière. L'objectif du programme consiste à fournir des compétences en gestion et en affaires pour que les entreprises puissent devenir compétitives et rentables. Le Canada a versé 3 millions de dollars canadiens à ce fonds.

Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS) – Ce fonds a été créé en 2001 pour financer la gestion sécuritaire du combustible nucléaire épuisé et des autres déchets radioactifs générés par le démantèlement de la flotte de sous-marins du Nord de la Russie. Il est ciblé sur l'infrastructure, ce qui revêt une importance critique, car il vise avant tout à faciliter le démantèlement de la flotte en assurant le confinement sécuritaire du combustible nucléaire et des matières radioactives à divers endroits, ainsi qu'en augmentant la capacité de stockage. À la fin de 2006, le PEDS avait obtenu des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars américains pour des projets environnementaux. En 2003-2004, le Canada s'est joint à plus de 10 autres donateurs en y souscrivant 32 millions de dollars canadiens. Le Programme de partenariat mondial du Canada est chargé de la surveillance du PEDS. Bien que les progrès soient satisfaisants, le Canada n'envisage pas d'y souscrire de nouvelles sommes.



L'activité du Canada à la BERD en 2008

Nomination d'un nouveau président

En 2008, M. Jean Lemierre a quitté le poste de président de la BERD. Après avoir été élu par le conseil des gouverneurs le 19 mai 2008, M. Thomas Mirow, ex-secrétaire d'État au ministère des Finances fédéral de l'Allemagne, a remplacé M. Lemierre le 3 juillet 2008.

La crise financière et l'intervention opérationnelle de la BERD

Le tarissement du crédit, la chute de valeur des actifs et le repli de la consommation ont déclenché la plus vaste récession économique depuis plus d'un demi-siècle dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cette situation a ouvert la voie à une deuxième vague de propagation de la crise, cette fois au sein de l'économie réelle. Les prix des produits de base ont chuté abruptement et les volumes des échanges commerciaux diminuent rapidement, ce qui a d'importantes répercussions dans les pays où la Banque effectue des opérations.

Bien qu'elle ait pris naissance à l'extérieur de la région, la crise financière s'est rapidement propagée aux pays où la BERD effectue des opérations. L'ajustement des bilans (désendettement) et la réévaluation des risques par les institutions financières du monde entier ont fait chuter les entrées nettes de capitaux dans la région, ce qui a creusé d'énormes déficits dans le financement de la balance des paiements. Par conséquent, nombre de pays de la région ont reçu des prêts du Fonds monétaire international (FMI), notamment la Hongrie et l'Ukraine, qui ont obtenu des montants considérables.

Les effets de la crise se font progressivement sentir dans la région. Leur gravité varie d'un pays à l'autre selon les vulnérabilités préexistantes, le niveau d'intégration à l'Union européenne et les principales activités économiques. Les pays exportateurs de produits de base essuient les contrecoups de baisses du volume et des prix des exportations, tandis que ceux dont le système bancaire est faible et sous-capitalisé subissent une intense pression touchant leur secteur financier. Les pays les plus industrialisés sont fortement touchés par la propagation de la crise à l'économie réelle. Quant aux pays moins développés, ils risquent peut-être moins que la crise s'étende à leur économie réelle ou à leur secteur financier, en raison de la faible intégration de leur marché; toutefois, ils sont souvent fortement tributaires de fonds envoyés par des personnes travaillant à l'étranger, et ces envois devraient diminuer par suite du ralentissement dans la construction et d'autres secteurs en Russie et en Europe de l'Ouest.

Malgré la crise financière, la plupart des pays où la Banque effectue des opérations ont progressé vers une économie de marché en 2008, comme le montre le plus récent rapport sur la transition publié par la Banque. Toutefois, si la crise s'aggrave, le risque de voir cette progression ralentir ou même s'inverser augmentera. L'effet le plus immédiat touchera le secteur financier, risquant d'annuler certaines des réalisations des deux dernières décennies. Dans bon nombre des pays où la Banque effectue des opérations, les difficultés de ce secteur nécessiteront peut-être une plus forte participation de l'État à titre de propriétaire. Cela s'est aussi produit dans plusieurs pays occidentaux, mais le retour à la propriété privée pourrait se révéler plus difficile dans les économies en transition, où le libre marché suscite des inquiétudes plus vives.



L'accroissement de la propriété de l'État pourrait en venir à toucher le secteur non financier, à la suite de pressions visant le sauvetage d'entreprises défaillantes et de projets d'infrastructure en difficulté. Il se peut fort bien que la crise de l'économie réelle se transmette aux échanges commerciaux et qu'elle finisse par menacer certaines des mesures adoptées pour ouvrir ces économies au reste du monde. On s'attend à ce que les effets de la crise sur la transition s'intensifient, suivant la gravité et la durée du ralentissement économique mondial.

Parce que les actionnaires préconisaient une intervention de la Banque dans l'ensemble de la région pour affronter la crise, la limite supérieure du volume des opérations prévu pour 2009 a été haussée de 20 % pour atteindre 7 milliards d'euros. Toutefois, comme ses ressources financières sont limitées, la Banque axe son intervention sur son savoir-faire en matière de projets et sur sa connaissance de la région plutôt que sur le volume des prêts. Le conseil d'administration a approuvé l'intervention opérationnelle de la Banque pour affronter la crise le 10 décembre 2008. En élaborant son intervention, la Banque visait les objectifs suivants :

- Se conformer à ses principes opérationnels prévoyant une incidence maximale sur la transition, le recours à de saines pratiques bancaires et l'additionnalité de l'aide.
- Répondre aux besoins liés à la crise dans toute la région, y compris l'Europe centrale et les pays baltes.
- Continuer d'accorder une attention particulière aux pays en début de transition et aux Balkans occidentaux.
- Optimiser l'utilisation du capital afin de favoriser la souplesse de l'intervention.
- Faire savoir haut et fort qu'elle a la capacité et la volonté nécessaires pour réagir à la crise.

La Banque a pris des mesures pour suivre l'évolution de la crise et pour être en mesure d'en tirer des conclusions pertinentes sur le plan opérationnel. Les principaux points qui ont fait l'objet d'une surveillance et d'une analyse plus poussées incluent la mise à jour des risques-pays; l'évaluation des modes de propagation de la crise ainsi que des vulnérabilités et des variations de la demande dans divers secteurs; les conditions de financement; les répercussions sur le plan politique et en matière de politique économique; et les conséquences à moyen terme pour la transition et pour l'évaluation de l'incidence sur la transition.

Après avoir déterminé à quels aspects de la crise elle pouvait efficacement s'attaquer, la Banque a élaboré des mesures concernant le secteur financier et les entreprises. Les mesures relatives au secteur financier reposent sur un examen systématique des clients actuels pour établir leur situation en matière de liquidité, de financement et de suffisance du capital et pour évaluer leurs besoins. Grâce à cette information, la Banque peut déterminer les mesures à prendre pour permettre aux institutions financières de continuer à financer les principaux groupes de clients. Le financement accordé par la BERD, sous forme de prise de participation, de quasi-capital ou de titres d'emprunt, est alors combiné à une aide aux institutions dans des secteurs cruciaux comme la gestion des risques.

Les mesures relatives aux entreprises reposent sur un examen systématique des besoins des clients dans certains secteurs vulnérables, y compris le secteur de l'automobile et des pièces d'automobile, l'industrie de l'alimentation et de la vente au détail, le secteur de l'immobilier et celui des métaux et des matériaux de construction. Les données actuelles indiquent que l'insuffisance des fonds de roulement, le refinancement des emprunts à court terme et les bilans peu solides deviendront probablement d'importants facteurs de risque dans l'économie réelle.



En plus d'élaborer des mesures d'intervention, la Banque a intensifié son dialogue en matière de politique publique en mettant l'accent sur le secteur financier, en étroite collaboration avec le FMI. De manière générale, dans tous les pays touchés par la crise, ce dialogue inclura probablement des consultations intensives auprès de la banque centrale et des autres organismes compétents, et il visera avant tout à formuler un diagnostic et à mettre au point des processus de consolidation dirigés par le secteur privé ainsi que des changements essentiels touchant la réglementation (notamment en matière d'insolvabilité bancaire et de gouvernance des banques).

Bref, pour affronter la crise, la Banque cherche à protéger son portefeuille en générant rapidement un ensemble pertinent de projets et en favorisant un dialogue ciblé en matière de politique publique. En outre, elle cherche à intervenir de manière souple et cohérente dans toutes ses activités axées sur la crise. Compte tenu de la grande incertitude entourant la crise, la Banque entreprendra, en milieu d'exercice, un examen de la mise en œuvre de son plan d'entreprise pour 2009 en insistant particulièrement sur les composantes de son intervention face à la crise.

La Turquie devient bénéficiaire de l'aide de la BERD

La Turquie est membre de la Banque depuis que celle-ci a commencé à effectuer des opérations en 1991. En avril 2008, le gouvernement a officiellement demandé que la Turquie devienne un pays où la Banque effectue des opérations. Lors de l'assemblée annuelle de la Banque, en mai 2008, le conseil des gouverneurs a donné instruction au conseil d'administration d'effectuer un examen stratégique des conséquences de l'octroi du statut de pays bénéficiaire à la Turquie. L'examen stratégique a touché plusieurs sujets, notamment les objectifs de la BERD en Turquie, les difficultés liées à la transition et une évaluation de l'incidence sur la transition, les activités des autres institutions internationales en Turquie ainsi que les liens entre les opérations de la Banque en Turquie et la mise en œuvre du troisième examen des ressources en capital (ERC3).⁴

À la lumière de l'examen stratégique, le conseil des gouverneurs de la Banque a accepté que la Turquie devienne un pays où la BERD effectue des opérations. Le Canada a appuyé cette décision. La BERD prévoit investir environ 500 millions d'euros dans des projets en Turquie d'ici la fin de 2010. Elle y appuiera le développement du secteur privé en mettant l'accent sur le financement des PME qui pourraient subir des pressions du fait de la crise financière actuelle et du ralentissement de l'économie mondiale.

⁴ L'ERC3 décrit l'orientation stratégique de la Banque pour la période de 2006 à 2010.



Graphique 2
Investissements et décaissements bruts annuels de la BERD

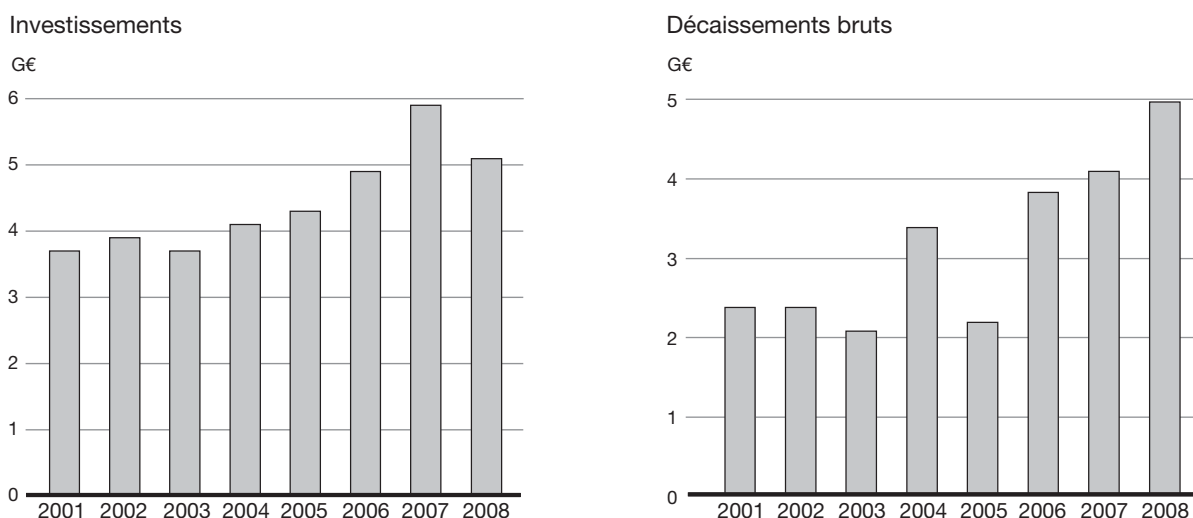


Tableau 2
Résultats financiers

	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre de projets	302	353	301	276	265
			(M€)		
Soutien de la BERD	5 100	5 583	4 936	4 277	4 133
Ressources mobilisées	8 390	8 617	8 915	6 211	8 799
Valeur totale des projets	13 490	14 200	13 851	10 488	12 932
Revenu d'exploitation	-981	1 611	2 667	1 543,9	658,6
Charges et amortissement	-250	-251	-225	-218,9	-189,8
Bénéfice d'exploitation avant provisions	-1 231	1 353	2 442	1 325	468,8
Provision pour prêts douteux et garanties	-232	201	-53	200,6	-67,2
Bénéfice net pour l'année	-826	1 884	2 389	1 525,6	401,6
Réserves et bénéfices non répartis	6 552	8 676	6 974	4 656,1	1 686,0
Provisions cumulatives pour prêts douteux et garanties	227	124	341	351,6	539,5
Total des réserves et des provisions	6 600	8 800	7 315	5 007,7	2 225,5



Bilan des votes du Canada en 2008

Habituellement, le Canada et les autres actionnaires font part de leurs préoccupations et formulent des questions au sujet d'opérations particulières de la Banque avant que le conseil d'administration ne soit saisi des dossiers. Ainsi, les décisions du conseil sont généralement prises par consensus. Les administrateurs peuvent cependant s'abstenir de voter sur des projets ou des politiques ou encore voter contre ceux-ci, après avoir consulté les gouvernements qu'ils représentent. L'administrateur canadien a appuyé toutes les politiques mises aux voix en 2008, à l'exception de la mise à jour de la stratégie relative au Turkménistan, de même que la grande majorité des 155 projets approuvés par le conseil. Il y a eu cinq exceptions, pour trois grandes raisons.

- **Absence d'additionnalité.** L'additionnalité est l'un des principes opérationnels fondamentaux de la BERD : les investissements dans les projets doivent appuyer les investissements privés et non s'y substituer. S'il se peut qu'un investisseur ait accès au soutien financier du secteur privé à des conditions raisonnables, cela soulève des doutes quant à l'additionnalité du financement de la BERD. L'administrateur canadien a voté contre un projet pour ce motif.
 1. Un prêt de la BERD à Globus, un projet d'aménagement d'un hypermarché en Russie, à 400 km de Moscou. Le projet a été présenté au conseil avant que les répercussions de la crise financière ne touchent la région où la BERD effectue des opérations. À ce moment-là, il était clair que le promoteur et l'emprunteur seraient en mesure d'obtenir du financement d'institutions commerciales.
- **Absence d'incidence sur la transition.** Un autre des grands principes opérationnels de la BERD consiste à aider les pays à faire la transition vers l'économie de marché à part entière (l'« incidence sur la transition »). Aux termes de l'article 2 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, la transition est favorisée grâce à diverses mesures, y compris : promouvoir l'établissement, l'amélioration et le développement des activités du secteur productif, concurrentiel et privé et mobiliser à cette fin des capitaux nationaux et étrangers ainsi que des équipes de cadres expérimentés; favoriser l'investissement productif, y compris dans le secteur des services et dans le secteur financier ainsi que dans les infrastructures, lorsque cela est nécessaire pour soutenir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise; fournir une assistance technique; et apporter un soutien aux projets multinationaux faisant appel à plus d'un pays donateurs. Lorsqu'on prévoit qu'un investissement n'accélérera pas la transition suivant ces critères, des préoccupations sont soulevées. L'administrateur canadien s'est abstenu de voter ou a voté contre trois projets pour ce motif.
 2. Un prêt de la BERD à la Belgazprombank pour lui permettre de consentir à son tour des prêts à des microentreprises et des petites entreprises. La Belgazprombank appartient en partie à Gazprom, et le fait que l'État en soit ainsi propriétaire était perçu comme n'aidant pas à la transition.
 3. Une prise de participation de la BERD dans le fonds d'actions privé ARX, afin de procurer du capital de risque sur le marché intermédiaire en Europe centrale et en Europe du Sud-Est. Le projet a été présenté au conseil avant la crise financière. Compte tenu de la bonne réputation du gestionnaire du fonds sur le marché, il semblait qu'il n'aurait aucune difficulté à mobiliser des fonds. En outre, aucun nouveau produit n'était offert.



4. Une facilité de crédit de la BERD et de l'Union européenne (UE) visant à aider les PME à se conformer aux normes de l'UE en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité, ainsi que de qualité et de sécurité des produits. L'administrateur canadien a suggéré qu'il serait préférable que la Banque européenne d'investissement octroie ce prêt. En outre, les paiements incitatifs prévus par le projet devaient créer des distorsions sur le marché, ce qui n'était pas accueilli favorablement.
- **Incompatibilité avec la politique canadienne sur l'acier.** Conformément à son évaluation de l'approvisionnement mondial en acier faite en 2001, le Canada n'appuie pas les projets de production d'acier soumis à des banques multilatérales de développement si ces projets contribuent à la surcapacité de production mondiale. L'administrateur canadien a voté contre un projet pour ce motif.
5. Un prêt de la BERD à une aciérie de la Géorgie, Geo Steel, pour la construction et l'exploitation d'une mini-aciérie.



Priorités de politique publique du Canada pour la période de 2008 à 2010

Afin de favoriser la transparence et la reddition de comptes, le gouvernement a établi, dans le rapport annuel de 2007, trois priorités permanentes pour la période de 2008 à 2010 :

1. Promouvoir la saine gouvernance et la reddition de comptes, de même que l'utilisation efficace de la base de capital de la Banque.
2. Veiller à ce que la BERD continue d'insister sur la transition et sélectionne rigoureusement ses programmes.
3. Promouvoir la viabilité environnementale des projets de la BERD, de même que l'égalité des sexes dans leur exécution.

La section qui suit décrit les progrès réalisés en 2008 et les mesures particulières prises par le Canada à l'appui de ces priorités.

La crise financière et ses effets sur les pays où la Banque effectue des opérations ainsi que sur les ressources et le mandat de la Banque auront une grande influence sur les gestes que posera le Canada à la BERD en 2009. En 2009, le Canada aura pour priorité de veiller à ce que la Banque réagisse adéquatement à la crise. Une partie essentielle de ce travail sera faite au sein du Groupe des Vingt (G20). En novembre 2008, les dirigeants des pays du G20 se sont réunis à Washington, aux États-Unis, afin de discuter de la crise financière. Après ce sommet, les membres du G20 ont créé un groupe de travail sur la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement (BMD). Ce groupe de travail a pour mandat de veiller à ce que la Banque mondiale et les BMD disposent des ressources et des instruments nécessaires pour réagir à la crise financière, et de donner le coup d'envoi à d'autres réformes de la gouvernance et de l'efficacité. Le Canada participe activement au groupe de travail.

La réaction à la crise occupera aussi une place importante au cours des discussions relatives aux finances de la Banque, qui auront lieu dans le cadre du quatrième examen des ressources en capital (ERC4) en 2009. L'issue de cet examen aura beaucoup de poids pour l'avenir de la BERD et la participation du Canada à la Banque. Afin de déterminer sa position, le Canada tiendra compte de ses trois priorités permanentes pour la Banque. Des mesures particulières relatives à l'ERC4 sont énumérées pour chacune de ces priorités.

Évaluation des progrès réalisés par rapport aux priorités de 2008 et mesures prévues dans l'avenir

Le Canada a déployé des efforts énergiques afin de cibler les priorités énoncées dans le rapport de 2007. Le tableau ci-dessous présente, par code de couleur, une évaluation des progrès réalisés par la BERD par rapport aux priorités du Canada (et non des efforts du Canada pour atteindre ces priorités). Une évaluation complète des mesures, des résultats et des défis qu'il reste à relever figure à la suite du sommaire.



Code de couleur : Peu de progrès Quelques progrès Bons progrès

1. Gouvernance et reddition de comptes

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2009-2010)
1.1 Transparence accrue concernant la nomination du président	Pousser la Banque à mettre en place un mécanisme de sélection du président qui soit ouvert, transparent, fondé sur le mérite et conforme aux normes établies par les autres institutions financières internationales.	Encourager la Banque à envisager d'incorporer officiellement à son règlement général un nouveau mécanisme de sélection transparent, ouvert et fondé sur le mérite.
1.2 Viabilité financière Encourager la Banque à conserver un budget administratif suffisant pour appuyer son mandat et à maintenir une base de capital durable.	Préconiser un processus budgétaire réformé et une décision sur l'affectation du revenu net de 2007 qui garantirait une utilisation rigoureuse et sélective du capital de la Banque, à l'appui d'activités compatibles avec le mandat de cette dernière.	Préconiser une modification de l'interprétation du ratio de financement pour permettre une utilisation plus efficace du capital de la Banque.

2. Efficacité institutionnelle

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2009-2010)
2.1 Article 1 Promouvoir des réformes économiques et démocratiques	<p>Participer activement aux discussions du conseil au sujet des stratégies visant l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Si l'analyse révèle que ces pays ont tardé à mettre en œuvre l'article 1, continuer d'appuyer les activités à portée limitée (c.-à-d. appuyer des opérations de moindre envergure avec des entités du secteur privé pour satisfaire aux besoins humains fondamentaux).</p> <p>Presser la Banque de cerner des façons efficaces d'appuyer la transition dans les pays dont l'engagement à l'égard des réformes démocratiques et économiques s'affaiblit. Par exemple, la Banque devrait songer à mobiliser des sociétés capables de démontrer au reste de l'industrie les avantages de pratiques exemplaires sur les plans commercial et environnemental.</p>	

**2. Efficacité institutionnelle** *(suite)*

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2009-2010)
2.2 Incidence marquée sur la transition	Encourager la Banque à poursuivre l'analyse des indicateurs afin de mieux évaluer son incidence sur la transition.	Encourager la Banque à continuer d'être rigoureuse et sélective quant à l'utilisation de son capital pour appuyer des activités compatibles avec son mandat.

3. Viabilité environnementale et égalité des sexes

Priorité	Mesures à court terme (2008)	Mesures à moyen terme (2009-2010)
Promouvoir des pratiques exemplaires viables appliquées aux investissements de la BERD.	<p>Préconiser l'adoption rapide de la politique environnementale et sociale de la Banque, la date cible étant fixée à l'été 2008.</p> <p>En collaboration avec d'autres donateurs, travailler avec la Banque pour élaborer des produits et des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes dans la région, avec l'objectif d'améliorer la situation économique des femmes.</p>	<p>Collaborer avec les donateurs et le personnel de la Banque afin d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action pour la parité hommes-femmes et d'aider à l'élaboration de projets et de politiques.</p> <p>Encourager la Banque à examiner ses pratiques et ses politiques internes sous l'angle de l'égalité des sexes.</p> <p>Superviser le Service de l'environnement et de la viabilité pour qu'il mette en œuvre efficacement la nouvelle politique, qu'il élabore des pratiques exemplaires à l'intention des clients et qu'il mette sur pied une formation interne pour le personnel de la Banque sur les conséquences de la nouvelle politique.</p>

1. Gouvernance et reddition de comptes

La valeur d'exemple des politiques de gouvernance de la BERD est déterminante pour sa capacité d'influer sur la transition des pays où elle effectue des opérations. Le Canada appuie l'engagement de la Banque à accroître la transparence de ses activités, conformément aux pratiques modernes de gouvernance des entreprises. Cette orientation rejoint les efforts d'autres institutions financières internationales.

Priorité 1.1 Transparence accrue concernant la nomination du président**■ Peu de progrès**

Quoique la Banque ait réalisé d'importants progrès en 2006 et 2007 en élargissant grandement sa politique de divulgation publique et en tenant pour la première fois des consultations publiques sur une stratégie-pays, le Canada a continué de pousser la Banque à adopter les normes de gouvernance interne les plus rigoureuses qui soient.

Mesure en 2009 : Continuer d'encourager la Banque à élargir sa politique de divulgation publique.



En 2008, la sélection du nouveau président de la BERD s'est faite en l'absence d'un processus de sélection ouvert et axé sur le mérite, et sans la participation de tous les gouverneurs de la Banque. Malgré ce résultat insatisfaisant, le Canada a continué de rappeler, à l'assemblée annuelle de la Banque en 2008, qu'il favorise l'adoption d'un processus transparent, ouvert et axé sur le mérite pour la sélection des dirigeants des institutions internationales. Le Canada sera ainsi mieux placé pour réclamer des changements dans l'avenir.

Priorité 1.2 Viabilité financière

Quelques progrès

En 2006 et 2007, les résultats de la Banque ont dépassé les projections du cadre et de la stratégie de l'ERC3, qui établissaient l'orientation stratégique de la Banque pour la période allant de 2006 à 2010. Pendant ces deux années, la forte croissance du portefeuille de la BERD a intensifié les pressions en ce qui concerne les ratios de suffisance du capital et de risque de la Banque.

En 2008, le Canada a préconisé une décision sur l'affectation du revenu net de 2007 qui garantirait une utilisation rigoureuse et sélective du capital de la Banque, à l'appui d'activités compatibles avec le mandat de cette dernière. En particulier, l'administrateur canadien, de concert avec des administrateurs aux vues semblables, a pressé la Banque d'élaborer un cadre opérationnel stratégique qui assure une plus grande transparence des décisions relatives à l'affectation du revenu net et aux besoins de suffisance du capital.

La Banque détient actuellement suffisamment de capital et de réserves pour mettre en œuvre les mesures de réaction à la crise qu'elle a élaborées pour 2009 et qui prévoient une hausse de 20 % de son volume de prêts, pour le porter à 7 milliards d'euros. Toutefois, suivant l'évolution de la situation, la marge de décaissement actuelle pourrait s'avérer insuffisante pour que la Banque continue à s'acquitter de son mandat dans le contexte de la crise. En conséquence, des discussions auront lieu en 2009 sur la possibilité d'accroître le capital ou de modifier le ratio de financement de la BERD. Une modification de l'interprétation du ratio de financement permettrait une utilisation plus efficiente du capital.

La crise financière actuelle exercera en outre des pressions sur le budget administratif de la Banque. Celle-ci prévoit une hausse de 20 % de ses prêts en 2009, et ses ressources devront donc répondre à de nouvelles exigences. La Banque a déjà augmenté ses activités de surveillance et d'analyse en vue de fournir une aide plus rapide et plus adéquate à la région. L'intensité et les coûts des activités de surveillance pourraient aussi croître à mesure que les risques de projet augmenteront. Les ressources administratives de la Banque sont limitées et doivent être utilisées là où elles peuvent faire progresser le plus efficacement le mandat de l'institution. À l'avenir, le Canada cherchera à faire en sorte que les frais administratifs globaux de la Banque s'harmonisent avec ceux des autres banques multilatérales de développement.

Mesure en 2009 : Veiller à ce que la Banque dispose d'une marge de décaissement suffisante pour s'acquitter de son mandat à long terme tout en conservant un degré raisonnable de risque.

Mesure en 2009-2010 : Faire en sorte que la saine gouvernance financière et l'utilisation efficace du capital de la Banque soient au cœur des discussions sur l'ERC4. Promouvoir l'établissement de priorités pour veiller à ce que les ressources de la Banque soient utilisées de la manière la plus efficiente et efficace possible.



2. Efficacité institutionnelle

Priorité 2.1 Article 1

Peu de progrès

Comme le prévoit l'article 1 de l'*Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, la Banque a pour mandat politique explicite de favoriser la transition dans les pays qui s'engagent à respecter et mettent en pratique les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Les analyses menées par la BERD indiquent que l'établissement d'institutions démocratiques solides est un facteur essentiel au succès de la transition. Dans les pays où la situation démocratique et le respect des droits de la personne laissent à désirer, la Banque limite ses activités au financement du secteur privé, tout en continuant de chercher des façons d'assainir le climat d'investissement et d'appuyer les efforts de réforme.

Le Canada appuie fermement ce mandat et a toujours insisté sur son application. Il tient à ce que les nouveaux régimes démocratiques aient accès au financement et aux conseils dont ils ont besoin pour effectuer une transition réussie et durable à l'économie de marché. Dans les discussions au conseil en 2008, le Canada a pris fermement position en faveur d'une limitation continue des activités de la BERD au Turkménistan, un pays où l'engagement à l'égard des principes démocratiques fondamentaux était demeuré particulièrement faible.

Une mise à jour de la stratégie relative au Turkménistan a été approuvée par le conseil en mai 2008. Le conseil a accepté de permettre à la Banque d'offrir des marges de crédit à des banques appartenant à l'État pour qu'elles consentent ensuite des prêts à des PME. Le Canada s'est abstenu de prendre part à cette décision, car il estimait que l'octroi de ce financement ne favoriserait pas la libéralisation des marchés ni la réduction du contrôle par un gouvernement non démocratique qui continue de suivre un modèle de planification centralisé.

Mesure en 2009 : Participer activement aux discussions du conseil au sujet des stratégies-pays. Si l'analyse indique qu'un pays n'évolue pas vers la démocratie pluraliste, le Canada continuera d'appuyer la limitation de la portée des activités de la Banque.

Priorité 2.2 Incidence marquée sur la transition

Bons progrès

En aidant à mettre en place des conditions permettant d'attirer du financement du secteur privé, la BERD a joué un rôle important dans le processus de transition ayant mené à l'accès de plusieurs de ses emprunteurs à l'Union européenne en 2004 (UE8)⁵ et en 2007⁶. En décembre 2007, une étape importante a été franchie lorsque la République tchèque a cessé d'être un pays où la Banque effectue des opérations. En novembre 2008, les gouverneurs ont voté en faveur de la demande de la Turquie de devenir un pays où la BERD effectue des opérations. Le Canada a appuyé la modification du statut de la Turquie, qui est passé de pays membre à un pays où la Banque effectue des opérations.

⁵ Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie.

⁶ Bulgarie et Roumanie.



Dans le cadre de l'ERC3 de la Banque, qui établit son modèle opérationnel de 2006 à 2010, les gouverneurs des pays de l'UE8 s'étaient engagés à ce que ces pays cessent d'avoir besoin d'opérations de la BERD d'ici 2010. C'est pourquoi, en 2008, le Canada a encouragé la Banque à passer en revue ses indicateurs d'incidence sur la transition pour mieux tenir compte des caractéristiques des économies en début de transition. Le Bureau de l'économiste en chef (BEC) étudie actuellement les indicateurs de transition pour qu'ils correspondent mieux aux particularités de ces économies.

Le Canada craint vivement que la crise financière n'annule les progrès réalisés au chapitre de la transition. Dans le cadre de sa réaction opérationnelle à la crise, le conseil d'administration a convenu de répondre aux besoins dans toute la région, sans remettre en question l'achèvement de la transition dans les pays de l'UE8. Le BEC se penche aussi sur le sens du terme « transition », compte tenu de la sérieuse incidence de la crise financière sur les pays affichant des cotes de transition élevées. Une fois que la Banque sera en mesure de mieux comprendre l'incidence de la crise sur la transition, il sera peut-être nécessaire de réévaluer s'il convient que la Banque cesse de faire de nouvelles opérations d'ici 2010 dans les sept pays restants de l'UE8, comme le prévoit l'ERC3. Bien que ces pays soient très avancés sur la voie de la transition et qu'ils bénéficient de leur statut de membres de l'Union européenne, la cessation des nouvelles opérations pourrait compromettre les efforts antérieurs de la Banque visant à favoriser la transition de ces pays vers une économie de marché.

Au cours de l'année prochaine, la Banque s'efforcera de déterminer dans quelle mesure les pays où elle effectue des opérations ont progressé sur la voie de la transition vers l'économie de marché.

Mesure en 2009 : Compte tenu de la proposition d'augmenter le volume des prêts en 2009, encourager la Banque à continuer d'être rigoureuse et sélective quant à l'utilisation de son capital pour appuyer des activités compatibles avec son mandat.

Mesure en 2009-2010 : Dans le cadre de l'ERC4, préconiser l'analyse des besoins auxquels la BERD doit répondre, à la lumière de l'évolution économique et politique de la région ainsi que de l'incidence de cette évolution sur la transition dans les pays où la Banque effectue des opérations.

Nouvelle priorité

Coopération avec d'autres institutions financières internationales

La crise financière a intensifié le besoin de resserrer la coopération entre les institutions financières internationales (IFI) pour permettre une intervention rapide et cohérente, intégrant efficacement les conseils en matière de politique publique et le financement. Bien que la Banque ait des ressources limitées, elle connaît très bien l'environnement local grâce à sa présence dans la région et à sa crédibilité auprès des partenaires, des gouvernements et des acteurs du marché. De concert avec d'autres IFI, en particulier la Société financière internationale (SFI), la Banque a un rôle important à jouer pour ce qui est de mettre au point des moyens novateurs afin d'atténuer l'incidence de la crise sur le secteur privé.

Mesure en 2009 : Encourager la Banque à intensifier sa collaboration avec d'autres IFI, en particulier la SFI, afin d'appuyer l'adaptation du secteur privé aux nouveaux paramètres résultant de la crise financière.

Mesure en 2009-2010 : Encourager la Banque à délier les fonds de tous les donateurs, ce qui permettra d'accroître l'efficacité de la coopération technique, d'intensifier la collaboration avec les IFI et de multiplier les débouchés commerciaux.



3. Viabilité environnementale et égalité des sexes

Bons progrès

Les questions environnementales et sociales sont de plus en plus considérées comme étant directement liées à la viabilité économique et politique à long terme des pays ainsi qu'à la qualité de vie de leurs habitants. Le Canada souhaite favoriser la viabilité dans la région afin de bâtir une économie mondiale forte. Il appuie donc fermement les pratiques exemplaires de viabilité qui sont appliquées aux investissements de la BERD.

La présente politique environnementale et sociale a été approuvée par le conseil en mai 2008 et mise en œuvre en novembre 2008. Son examen a eu lieu tout au long de 2007-2008. Une série de consultations publiques portant sur des sujets clés a été organisée auprès d'organisations non gouvernementales, d'autres institutions financières, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation internationale du travail et de représentants des peuples autochtones.

En 2008, le président de la BERD, M. Thomas Mirow, s'est joint à près de 100 autres dirigeants du monde entier qui ont reçu du gouvernement du Danemark le flambeau de l'égalité des sexes, qui constitue le troisième des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de cette campagne, des dirigeants politiques, des représentants du secteur privé et d'organisations internationales et non gouvernementales influentes ainsi que des personnalités de premier plan s'engagent à accélérer le progrès vers la réalisation cet objectif.

En acceptant le flambeau, le président Mirow s'est engagé à mettre en œuvre le Plan d'action pour la parité hommes-femmes dans les pays où la Banque effectue des opérations, à promouvoir l'autonomisation économique des femmes – et leur participation au secteur privé, notamment dans des rôles décisionnels, à l'aide des projets, du personnel et des clients de la BERD – ainsi qu'à réduire les inégalités entre les sexes dans la région.

Les priorités environnementales et sociales de la BERD comprennent ce qui suit :

- Intégrer pleinement des facteurs environnementaux et sociaux (touchant notamment la santé, la sécurité, la main-d'œuvre et les collectivités) au cycle des projets, et veiller à ce que chaque projet dont le financement est envisagé soit évalué aux plans environnemental et social.
- Promouvoir des investissements environnementaux dans une vaste gamme de secteurs en vue d'assurer une utilisation efficace des ressources, la mise au point de méthodes de production plus propres, la protection de la biodiversité et l'application de pratiques exemplaires à la gestion de l'environnement.
- Financer des projets comportant des objectifs environnementaux clairs, comme une meilleure gestion de l'eau et des eaux usées, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable.
- Travailler en partenariat avec d'autres institutions afin de s'attaquer à des problèmes environnementaux d'envergure régionale et mondiale.



À la suite d'observations formulées par le Canada et d'autres donateurs aux vues semblables, la BERD s'est engagée à incorporer l'égalité des sexes dans ses opérations. Le Groupe de travail constitué à cette fin par la BERD, qui se compose de nombreux administrateurs de divers secteurs, a élaboré un Plan d'action pour la parité hommes-femmes. Le Canada a contribué à faire réserver 1 million d'euros dans le Fonds des actionnaires pour des projets dans ce domaine, ce qui aidera le Groupe de travail à s'acquitter de son mandat. Un montant de 270 000 € a déjà été engagé pour l'embauche de deux spécialistes en matière d'égalité des sexes.

Mesure en 2009-2010 : Collaborer avec les donateurs et le personnel de la Banque afin d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action pour la parité hommes-femmes et d'aider à l'élaboration de projets et de politiques.

Mesure en 2009-2010 : Encourager la Banque à examiner ses pratiques et ses politiques internes sous l'angle de l'égalité des sexes.

Mesure en 2009-2010 : Superviser le Service de l'environnement et de la viabilité pour qu'il mette en œuvre efficacement la nouvelle politique environnementale et sociale, qu'il élabore des pratiques exemplaires à l'intention des clients et qu'il mette sur pied une formation interne pour le personnel de la Banque sur les conséquences de la nouvelle politique.



Annexe 1 – Allocution du gouverneur en 2008

Déclaration de M. Ted Menzies, gouverneur suppléant temporaire pour le Canada, à la réunion annuelle de la BERD Kiev (Ukraine), le lundi 19 mai 2008

[Traduction] C'est un plaisir pour moi d'être ici à Kiev, une ville splendide connue pour la richesse de sa culture et de ses traditions. Je tiens à remercier le gouvernement de l'Ukraine et la ville de Kiev d'avoir bien voulu accueillir la 17^e Assemblée annuelle de la BERD.

Je veux d'abord remercier le président de la BERD, M. Jean Lemierre, pour son extraordinaire leadership au cours des huit dernières années. Sa détermination et sa vision ont permis d'ancrer la pertinence soutenue de l'institution sur des bases solides, en plus de lui assurer une saine position financière. Il est aussi un grand ami du Canada et nous serons donc heureux de le revoir en juin.

La rencontre de cette année a en toile de fond un contexte mondial incertain en raison des perturbations qui ébranlent les marchés financiers et de la flambée des prix des aliments. Ce dernier facteur menace d'annuler bon nombre des progrès que nous avons faits afin de promouvoir la prospérité, ici comme dans d'autres régions, depuis une décennie.

Heureusement, la BERD a affiché d'excellents résultats cette année encore, qu'il s'agisse de son rendement financier ou, surtout, de son impact sur la transition. La décision de 2007 au sujet du revenu net permet une affectation que le Canada est heureux d'appuyer. Ces mesures font en sorte que le capital de la Banque sera employé de manière efficiente et conformément à son mandat. Le Fonds des actionnaires permettra à la BERD d'être plus active dans les pays et les secteurs où son intervention est complémentaire et où les projets ont une incidence marquée sur la transition. Nous sommes également heureux de verser une contribution ponctuelle à l'achèvement de la construction du sarcophage de Tchernobyl.

Nous devons aussi étudier la résolution portant sur la façon d'aborder la demande de la Turquie de devenir l'un des pays où la Banque effectue des opérations. Le Canada se réjouit de l'approche consensuelle à l'égard de la résolution et compte bien prendre connaissance de la recommandation du conseil d'administration.

C'est également au cours de la dernière année que la République tchèque est devenue le premier pays où la Banque effectue des opérations à franchir toutes les étapes du programme. Nous l'en félicitons et nous souhaitons que d'autres pays connaissent ce succès au cours des deux prochaines années.



Passons maintenant aux dossiers que le Canada aimerait voir la Banque privilégier :

Premièrement, l'incidence sur la transition est évidemment essentielle.

Nous convenons tous que les pays où la Banque effectue des opérations restent confrontés à de nombreux défis. Comme son soutien demeure très recherché, la Banque peut être sélective et continuer d'appliquer rigoureusement ses trois principes que sont l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et l'incidence sur la transition. À notre avis, la saine gouvernance et l'intégrité sont déterminantes pour ce dernier principe. Comme l'engagement de certaines parties de la région à l'égard des réformes démocratiques tiéduit, la BERD devrait cibler davantage les projets qui lui permettent d'opérer un changement à tous les niveaux en déterminant les clients susceptibles d'être des modèles au chapitre de la conduite des affaires et de la protection de l'environnement.

Nous appuyons les différentes mesures prises afin de relancer les efforts dans les pays en début de transition. Les risques sont grands, mais les bienfaits potentiels, financiers et autres, les justifient. Le Canada soutient fermement les efforts de la Banque au chapitre du dialogue en matière de politique publique et des réformes institutionnelles pour jeter les bases d'une économie de marché vigoureuse dans ces pays.

La nouvelle Politique environnementale et sociale de la Banque ajoutera à l'incidence sur la transition dans la région. Le processus de consultations publiques témoigne de l'engagement de la Banque à mobiliser les parties prenantes. Le Canada considère l'inclusion de l'égalité entre les sexes dans cette politique comme un exemple de pratique exemplaire pour le financement des projets et espère que cela reflète l'engagement global de la BERD d'intégrer cet aspect à l'ensemble de l'institution.

Deuxièmement, le nouveau cadre stratégique est primordial.

Comme je l'ai dit, le Canada se réjouit des progrès de cette année au chapitre de l'examen du revenu net et de l'adoption d'un cadre opérationnel stratégique, y compris la création d'une réserve stratégique. Cela garantira la viabilité du modèle d'affaires de la Banque à moyen terme.

Troisièmement, la Banque doit donner l'exemple d'une saine gouvernance.

À juste titre, la Banque impose de strictes normes de gouvernance à ses partenaires. Elle peut donner un excellent exemple dans tous les aspects de sa propre gouvernance, qu'il s'agisse de la conformité, de la gestion des risques, du processus décisionnel du conseil ou du rôle des gouverneurs. Nous éliions aujourd'hui le nouveau président de la BERD, que nous félicitons par anticipation. Par contre, le Canada privilégie un processus transparent, ouvert et fondé sur le mérite lorsqu'il s'agit de choisir les dirigeants d'institutions internationales.

Outre les priorités dont je viens de traiter, trois nouvelles questions stratégiques méritent d'être signalées. Premièrement, la perturbation des marchés financiers soulève des questions au sujet de l'adéquation des structures de réglementation. Lors de leur réunion du printemps, les ministres des Finances du G7 se sont engagés à revoir leurs cadres nationaux de réglementation afin de promouvoir une plus grande stabilité. Nous encourageons les autorités nationales des pays où la Banque effectue des opérations à faire de même.

Deuxièmement, la hausse des prix des aliments présente une occasion d'abaisser les obstacles à la concurrence dans le secteur de l'alimentation. Plus précisément, on pourrait accroître considérablement la production alimentaire en Ukraine, en Russie et au Kazakhstan.



Enfin, la BERD est devenue un chef de file dans le dossier des changements climatiques en menant avec succès des projets d'atténuation et en développant l'Initiative sur l'énergie viable. L'expérience acquise par la Banque sera des plus utiles alors que la communauté internationale cherche des façons de composer avec les effets des changements climatiques.

En terminant, après ce bref survol des priorités du Canada, je veux souhaiter à nouveau la bienvenue à M. Thomas Mirow, avec qui le Canada sera heureux de travailler.

Il se réjouira de savoir que le Canada s'engage à collaborer avec la BERD pour que l'économie de la région poursuive son expansion. Dans le climat d'incertitude actuel, qui pourrait susciter des réactions négatives à l'endroit des idéaux qui ont présidé à la création de la BERD, nous devons travailler ensemble pour préserver et faire progresser nos réalisations collectives. La solidité, la crédibilité et l'efficacité de la Banque joueront un rôle déterminant pour faciliter la coopération internationale nécessaire à la réalisation de cet objectif.

Je remercie le conseil d'administration, le président Lemierre et les membres du personnel de la Banque pour les réalisations considérables qui ont marqué la dernière année.



Annexe 2 – Sommaire du rapport sur la transition

Le rapport sur la transition est une publication annuelle de la BERD qui présente les progrès de chacun des pays où la Banque effectue des opérations dans le processus de transition à une économie de marché. Le rapport de 2008 fait état des principaux changements économiques et des réformes opérés dans ces pays entre 2007 et le milieu de 2008. La croissance constitue le thème spécial du rapport de 2008 sur la transition. À l'aide de différentes sources de données, celui-ci examine le rôle de la politique de concurrence, de l'éducation et de la structure des exportations pour modérer la croissance à long terme des pays, de même que l'expérience et le rôle potentiel de la politique industrielle dans la région.

Aperçu macroéconomique et progression des réformes

Le produit intérieur brut (PIB) réel ayant progressé de 7,5 % en moyenne en 2007, les pays en transition ont profité de la plus forte expansion de leurs économies depuis l'amorce de la transition, en 1991. Même si la croissance était encore vigoureuse au premier semestre de 2008, des signes de ralentissement sont devenus évidents au troisième trimestre alors que les perturbations des marchés financiers ont frappé plusieurs pays de plein fouet en octobre 2008. Comme on s'attend à ce que la production de la plupart des pays développés stagne ou diminue au deuxième semestre de 2008 et en 2009, la BERD prévoit que la croissance du PIB de la région tombera à 6,3 % en 2008 et à 3,5 % en 2009⁷.

Renversant la tendance des années précédentes, l'inflation est devenue une menace pour la stabilité macroéconomique et la croissance viable en 2007. La flambée des prix des produits de base depuis le milieu de 2007, les contraintes de capacité sur le marché du travail et des politiques budgétaires inadéquates expliquent la forte poussée de l'inflation. Même si les prix des produits de base ont beaucoup diminué récemment, il sera plus difficile de faire reculer l'inflation mesurée par l'indice de référence. Même si les contraintes de capacité devraient s'atténuer avec la baisse de régime de la croissance, le resserrement du marché du travail risque de demeurer problématique à moyen terme alors que les facteurs démographiques et l'émigration pèseront sur l'offre de main-d'œuvre dans la région.

La Banque suit la progression des réformes dans 29 pays en transition au moyen de neuf indicateurs couvrant quatre éléments clés d'une économie de marché : les marchés et le commerce extérieur, les entreprises, les institutions financières et l'infrastructure. Malgré les défis macroéconomiques mentionnés ci-dessus, la BERD signale des progrès au chapitre des réformes. Comme l'indique le tableau ci-après, pour 2008, la Banque signale 22 cas de relèvement de la cote de transition dans 14 pays, et aucune cote n'a été abaissée. Le fait que le nombre de relèvements soit supérieur à celui enregistré en 2007 indique que le rythme de la transition n'a pas diminué en 2008. Cependant, même si aucun pays en transition n'a fait sérieusement marche arrière au chapitre des réformes, on a relevé des cas inquiétants où l'État s'est davantage immiscé dans des secteurs clés de l'économie, notamment en Russie.

Les fluctuations régionales du nombre de relèvements sont similaires à celles des années précédentes; on constate des progrès sensibles en Europe du Sud-Est et, dans une moindre mesure, dans la Communauté des États indépendants et en Mongolie. On n'a guère décelé de progrès en Europe centrale, en Europe de l'Est et dans les pays baltes, ce qui s'explique par la fatigue à l'endroit des réformes qui s'est installée après l'accession à l'Union européenne en 2004. Dans tous les cas, des réformes axées, d'une part, sur l'approfondissement des marchés (p. ex., la privatisation d'entreprises de plus grande taille et le renforcement des institutions financières) et, d'autre part, sur le soutien des marchés (p. ex., la gouvernance des entreprises et le développement d'institutions visant à promouvoir et à protéger la concurrence) restent nécessaires.

⁷ Prévvision en date de la fin d'octobre 2008.

Progrès de la transition dans les pays où la BERD effectue des opérations

Pays	Population à la mi-2008 (millions)	Part du PIB provenant du secteur privé à la mi-2008 (estimation de la BERD en %)	Entreprises			Marchés et commerce extérieur			Institutions financières			Infrastructure
			Privatisation à grande échelle	Privatisation à petite échelle	Gouvernance et restriction d'entreprise	Libéralisation des prix	Commerce extérieur et système de change	Politique de concurrence	Réforme bancaire et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs mobilières et institutions financières non bancaires	Réforme de l'infrastructure	
Albanie	3,2	75	3+↑	4	2+	4+	4+	4+	2	3↑	2-	2+
Arménie	3,2	75	4-	4	2+	4+	4+	4+	2+	3-	2+↑	3-↑
Azerbaïdjan	8,4	75	2	4-	2	4	4	4	2	2+	2-	2
Bélarus	9,7	30↑	2-↑	2+	2-↑	3-	2+	2+	2	2	2	1+
Bosnie-Herzégovine	3,8	60	3	3	2	4	4↑	4	2	3↑	2-	2+
Bulgarie	7,6	75	4	4	3-	4	4+	4+	3↑	4	3	3
Croatie	4,4	70	3+	4+	3	4	4+	4+	3-	4	3	3
Estonie	1,3	80	4	4+	4-	4+	4+	4+	4-	4	4-	3+
ERY Macédoine	2,0	70↑	3+	4	3-	4+	4+	4+	2+	3↑	2+	2+
Géorgie	4,5	75	4	4	2+	4+	4+	4+	2	3-	2-	2+
Hongrie	10	80	4	4+	4-	4+	4+	4+	3+	4	4	4-
Kazakhstan	15,7	70	3	4	2	4	4-	4-	2	3	3-	3-
Lettonie	2,3	70	4-	4+	3	4+	4+	4+	3	4	3	3
Lituanie	3,4	75	4	4+	3	4+	4+	4+	3+	4-	3+	3
Moldavie	3,4	65	3	4↑	2	4	4+	4+	2+	3	2	2+
Mongolie	2,7	75	3+	4	2	4+	4+	4+	2+	3-	2+↑	2+↑
Monténégro	0,7	65	3+	4-	2	4	4	4	2-	3↑	2-	2
Ouzbékistan	26,0	45	3-	3+	2-	3-	2	2	2-	2-	2	2-
Pologne	38	75	3+	4+	4-	4+	4+	4+	3+	4-	4-	3+
République kirghize	5,1	75	4-	4	2	4+	4+	4+	2	2+	2	2-
République slovaque	5,4	80	4	4+	4-	4+	4+	4+	3+	4-	3	3
Roumanie	21,7	70	4-	4-	3-	4+	4+	4+	3-	3+	3↑	3+
Russie	142,2	65	3	4	2+	4	3+	3+	2+	3-	3	3-
Serbie	9,9 ¹	60↑	3-	4-	2+	4	4-↑	4-	2	3↑	2	2+↑
Slovénie	2,0	70	3	4+	3	4	4+	4+	3	3+	3↑	3
Tadjikistan	6,8	55	2+	4	2-	4-	3+	3+	2-	2+	1	1+
Turkménistan	6,7	25	1	2+↑	1	3-	2↑↑	2↑↑	1	1	1	1
Ukraine	46,6	65	3	4	2	4	4+↑↑	4+↑↑	2+	3	3-	2+

Nota – La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. Un pays qui obtient la note 4+ a mis en place des normes et atteint des résultats qui se comparent à ce que l'on retrouve dans les pays industrialisés les plus avancés. Les flèches verticales indiquent une variation par rapport à l'année précédente. Une flèche indique un mouvement d'un point (de 4 à 4+, par exemple), et deux flèches un mouvement de deux points.

¹ Y compris le Kosovo.

Source : BERD, *Transition Report 2008: Growth in Transition*





Thème du rapport : La croissance en transition

Même si la croissance a été vigoureuse et essentiellement soutenue depuis le début des années 1990, le relèvement et le maintien du potentiel de croissance à plus long terme constituent un défi de taille pour les pays en transition. L'intervention ciblée de l'État peut améliorer nettement les perspectives de croissance à long terme des pays en transition et les aider à rattraper les chefs de file de la technologie.

Selon le rapport, la concurrence et la qualité de l'éducation sont deux domaines où les politiques peuvent être particulièrement efficaces. On y souligne que les pays en transition doivent garantir un climat de concurrence en continuant d'abolir les barrières commerciales et les obstacles à l'accès pour les entreprises nationales ou étrangères, en établissant des organismes qui favorisent la concurrence ou en renforçant ceux-ci. Toujours selon le rapport, les pays en transition doivent, collectivement, investir davantage dans la qualité de l'éducation à tous les niveaux pour relever la qualité des compétences à la disposition de l'économie.

L'expérience montre que les pays qui exportent avec succès tendent à se développer plus rapidement que les autres. En outre, la composition du panier des exportations peut avoir d'importantes répercussions sur les perspectives de croissance d'un pays. Le rapport aborde deux dimensions de la transformation structurelle du panier des exportations susceptibles de favoriser la croissance : l'expansion des secteurs existants et la percée dans de nouveaux secteurs. Le bien-fondé de l'expansion des secteurs existants dépend en bonne partie de la mesure dans laquelle la qualité du panier actuel des exportations peut être accrue ainsi que du degré de développement des exportations, par rapport au PIB par habitant, pour soutenir la croissance. En revanche, la transition des produits existants vers de nouveaux produits exige que l'on puisse appliquer les capacités existantes à la fabrication de ces autres produits. Les pays dans cette situation ont sans doute intérêt à opter pour des politiques industrielles axées sur l'offre des biens publics sectoriels que requièrent les activités émergentes.

Compte tenu de cette analyse, le rapport traite du rôle des politiques industrielles dans la stimulation de la croissance. Toute politique industrielle vise au moins l'un des deux grands objectifs suivants : 1) rendre les entreprises et les secteurs plus efficaces, ce qui requiert habituellement une restructuration et des investissements; et 2) opérer des changements structurels propices à des activités généralement plus dynamiques et plus productives, sans égard au secteur ou à l'industrie en cause. Les politiques peuvent être transversales – c'est-à-dire qu'elles établissent le cadre dans lequel les entreprises et les secteurs évoluent et où, en fin de compte, les forces du marché déterminent la survie et la prospérité – ou verticales – c'est-à-dire qu'elles ciblent des entreprises, des industries ou des secteurs donnés.

Le rapport souligne que les politiques transversales de soutien des investissements et de l'innovation sont d'importants éléments de l'arsenal stratégique. Il conclut que, dans les pays en transition où l'échec des marchés et d'autres contraintes sont très présents, on peut être justifié d'employer aussi des politiques ciblées ou verticales. Les politiques verticales faisant appel aux ressources publiques peuvent aider à promouvoir l'expansion de nouvelles activités en favorisant particulièrement l'accès au crédit et l'amélioration des infrastructures. Toutefois, le succès ou l'échec des interventions de ce type repose essentiellement sur les détails des politiques et sur leur mise en œuvre efficace. C'est ainsi que, plus le contexte institutionnel d'un pays est fragile, plus les politiques industrielles verticales ou ciblées risquent de poser problème.



Annexe 3 – Programmes de l’ACDI dans les pays où la BERD effectue des opérations

Afin de rendre ses programmes plus efficaces, l’ACDI concentre ses efforts dans un nombre limité de pays de la région. Ses efforts ciblent l’Ukraine, le principal pays où l’Agence effectue des opérations. L’ACDI exécute aussi des programmes bilatéraux dans les Balkans (Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro), au Tadjikistan et en Russie. Le retrait des programmes dans les Balkans et le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) est prévu pour 2010. Voici les faits saillants des programmes de l’ACDI dans les pays où la BERD est active.

Ukraine – Depuis 1991, le Canada a fourni 367 millions de dollars canadiens en soutien technique à l’Ukraine. Le Programme bilatéral de l’Ukraine vise à renforcer la démocratie et à faciliter l’intégration de l’Ukraine à l’économie mondiale tout en améliorant les possibilités économiques offertes à ses citoyens. Le programme en place pousse plus loin les efforts précédents et met l’accent sur la gouvernance démocratique ainsi que sur le développement du secteur privé. Ce dernier secteur comprend deux volets, soit la mise en place d’un environnement propice et la promotion de l’esprit d’entreprise, de façon à accroître la compétitivité des PME ukrainiennes, en particulier les producteurs agricoles, sur les marchés intérieurs et internationaux.

Russie – À ce jour, les dépenses du Canada au titre des programmes d’assistance technique en Russie totalisent plus de 360 millions de dollars canadiens. À l’heure actuelle, les programmes de l’ACDI en Russie visent principalement la gouvernance et appuient les réformes de l’administration publique, la primauté du droit et la société civile.

Balkans – Depuis 1990, l’ACDI a consacré plus de 540 millions de dollars canadiens à près de 800 projets dans les Balkans. Le programme cible les pays qui jouent un rôle de premier plan pour assurer la stabilité dans la région : la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Le Programme de l’ACDI pour les Balkans a délaissé l’offre d’une aide technique d’après-conflit, au profit du développement de la capacité institutionnelle; il cible les initiatives qui appuient la réforme du secteur public et ajoutent au capital social dans les domaines de la primauté du droit, de la santé et de l’éducation. L’égalité entre les sexes, les jeunes, l’environnement et la situation des réfugiés sont autant de questions transversales. L’ACDI prévoit se retirer des Balkans d’ici 2010.

Caucase du Sud – Présente dans le Caucase du Sud depuis 1992, l’ACDI appuie des initiatives visant à améliorer les structures de gouvernance et la capacité institutionnelle, à renforcer la société civile, à promouvoir la paix et la sécurité, ainsi qu’à accroître le respect des droits de la personne et la démocratie. Jusqu’ici, l’ACDI a consacré plus de 60 millions de dollars canadiens au Caucase du Sud. Ces fonds ont surtout été attribués par l’entremise de programmes adaptés, le reste étant fourni au moyen de subventions pour l’aide humanitaire et du Fonds canadien d’initiatives locales. La Géorgie a reçu 33 millions de dollars canadiens, soit la plus grosse partie du soutien accordé par l’ACDI. Cette dernière prévoit se retirer du Caucase du Sud d’ici 2011.



Tadjikistan – Le Canada est présent au Tadjikistan depuis 1994, travaillant avec ses partenaires pour réduire l'instabilité en soulageant la pauvreté, surtout en milieu rural. L'ouverture du Tadjikistan à coopérer avec les partenaires de l'aide permet aussi au Canada de contribuer à la sécurité régionale en Asie centrale. La stratégie-pays du Tadjikistan porte sur la gouvernance et le développement du secteur privé, dans le cadre de la réforme agraire. Le programme d'aide de l'ACDI pour le Tadjikistan met l'accent sur la réforme agraire en milieu rural, où habite la majeure partie de la population. L'ACDI favorise la propriété et le leadership locaux. À l'heure actuelle, le soutien offert par le Canada cible la démocratisation et le développement des capacités du secteur public au chapitre de la réforme agraire rurale, de même que la promotion de l'entrepreneuriat rural et l'accès des producteurs ruraux aux marchés.

Programme régional de l'Europe (PRE) – Le PRE fait appel à certains partenaires institutionnels bilatéraux et multilatéraux qui évaluent les questions régionales ou transfrontalières. Il mise sur la collaboration avec la BERD et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans les domaines de la gouvernance, du développement du secteur privé et de l'environnement, l'égalité entre les sexes constituant un thème transversal. Le PRE aide à coordonner et à exécuter les activités relevant de programmes géographiques et fonctionne en étroite collaboration avec d'autres ministères pour assurer la cohésion stratégique et appliquer une approche pangouvernementale. Le solde non engagé du fonds canadien de 8 millions de dollars mis à la disposition de la BERD et de l'ACDI s'élève à un peu plus de 2 millions, et il doit être versé avant le 1^{er} mars 2010.